

DEC142275DR11

Décision portant nomination de M. Matthieu JOUVERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5628 intitulée LMGP

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5628 intitulée Laboratoire des Matériaux et du Génie Physique (LMGP) ;

Vu la décision DEC133276INC en date du 24 décembre 2013 portant nomination de Monsieur Franz BRUCKERT aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 5628 intitulée Laboratoire des Matériaux et du Génie Physique (LMGP) à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 11 septembre 2014;

Considérant que M. Matthieu JOUVERT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Aquitaine-Limousin du CNRS du 18 au 20 juin et du 24 au 27 septembre 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Matthieu JOUVERT, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 5628 intitulée LMGP à compter du 11 septembre 2014.

M. Matthieu JOUVERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Matthieu JOUVERT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 18 septembre 2014



Le directeur de l'unité
Franz BRUCKERT

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du président de l'Université



Brigitte PLATEAU
administrateur général
de l'Institut polytechnique
de Grenoble